

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le quatorze mars deux mille dix-sept, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (15) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Thierry BENOIST, M. Bruno BRETAUD, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Delphine LESOURD, M. Marc LETANNEAUX, Mme Chantal PACHET, M. André MAULAVÉ, Mme Sabrina MEYER, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 19 Janvier 2017. En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Intervention de SOLIHA : Présentation de l'OPAH (Opération d'Amélioration de l'Habitat) :

Présentation de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat de la communauté de communes CCCVL qui a débuté en Janvier 2017 pour une durée de 3 ans, par SOLIHA.
Les dossiers seront instruits par SOLIHA, puis soumis à l'ANAH pour l'obtention des subventions, (permanences assurées à la Mairie de CHINON 1^{er} et 3^{ème} Mardi de 14 H à 16 H).
Un référent a été nommé : M. Jean-Charles CARRÉ.

Arrivée de Delphine LESOURD à 18 H 50.

2. Licence 4 - 037 210 004/2017 :

Le Café « Chez Dina » est en liquidation judiciaire depuis le 18 Octobre 2016 et la licence IV va faire l'objet d'une vente par le liquidateur.
Aucune disposition réglementaire législative n'interdit aux communes d'acquérir une licence de débit de boissons. La Commune ne compte aujourd'hui qu'une licence IV. En se portant acquéreur de cette licence, la commune souhaite pouvoir conserver celle-ci sur le territoire communal.
Il est donc proposé que la commune se porte acquéreur de cette licence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Donne son autorisation pour le rachat de la Licence 4 du Café « Chez Dina » pour un montant de 1 000 €,
- Charge Monsieur le Maire de présenter cette offre au mandataire judiciaire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes découlant de cette décision.

3. Opération « Voisins Vigilants » :

Présentation de cette opération par le Major DETROYAT de CHINON, au conseil municipal le 1^{er} Mars 2017.

Prévoir une réunion publique, afin de sensibiliser les administrés à cette opération.

4. Indemnités de élus – 037 210 005/2017 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2123-23,
Vu la délibération N° 037 210 016/2014 du 03 Avril 2014 fixant le montant des indemnités allouées au Maire et aux adjoints,

Considérant que depuis le 1^{er} Janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction connaît une évolution, l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022. Ce changement résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le Décret N° 2017-85 du 26 Janvier 2017 (application au 1^{er} Janvier 2017),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Modifie la délibération N° 037 210 016/2014 du 03 Avril 2014 à compter du 1^{er} Janvier 2017 comme suit : la mention « l'indice brut terminal 1015 » est chaque fois remplacée par « l'indice brut terminal de la fonction publique »,
- Autorise le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

5. Questions diverses :

- **CPIE** : Accord pour l'adhésion 2017, d'un montant de 30 €,
- **CCCVL** : - Pour information, la commune de CHOUZE-SUR-LOIRE rejoindra la Communauté de communes le 1^{er} Janvier 2018,
 - Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2015,
- **IEL** : Lecture du mail par Monsieur le Maire sur l'avancement du dossier, à ce jour, le projet n'a pas été retenu en appel d'offre du CRE4, le dossier sera redéposé en juin 2017,
- **Stèle commémorative du camp US** : La gravure est en cours, la municipalité fixera une date pour la pose de cette stèle en 2018.
- **Ecole** : - Demande en réunion du conseil d'école d'un deuxième vidéoprojecteur interactif,
 - En conseil RPI : des dettes de cantine perdurent pour certaines familles, un courrier leur sera adressé.

Thierry BENOIST propose une date pour la commission des fêtes pour l'organisation des repas du 08 Mai et du 14 Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 21 H 05.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 23 Mars 2017

Le Secrétaire de séance,
Sabrina MEYER

Le Maire,
Didier GUILBAULT